-F-

NOTÉ motion amendée par le gouv.

10.35-2.5
35.25-3

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1615-dous0310

c3827

r a BC-f-que-aile-parlem-inf 05-15 0350
COMMUNIQUE diffusé par CNW, Montréal 514-878-2520 -GPQF-

A l'attention du directeur de l'information:
AILE PARLEMENTAIRE LIBERALE - BOURSES DU MILLENAIRE - L'OPPOSITION LIBERALE FAIT ENTENDRE RAISON AU GOUVERNEMENT

QUEBEC, le 15 mai /CNW/ - Monsieur Henri-François Gautrin, député de Verdun et porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'enseignement supérieur, constate avec satisfaction que la ministre de l'Education, madame Pauline Marois, s'est enfin rendue aux arguments qu'il a présentés afin de dénouer l'impasse du dossier des bourses du millénaire en acceptant la motion qu'il a déposée hier à l'Assemblée nationale. D'autre part, le député de Verdun se félicite que, grâce à cette motion, madame Marois revienne sur sa décision et retourne négocier avec le gouvernement fédéral.

Le texte de la motion, adoptée à l'unanimité, est le suivant:

''Dans l'intérêt des étudiants québécois, l'Assemblée nationale demande instamment au gouvernement fédéral et au gouvernement du Québec de reprendre les négociations sur la question des bourses du millénaire pour en arriver à une entente sur des amendements législatifs qui respectent les principes suivants :

a) la part attribuable chaque année à des étudiants québécois est déterminée à l'aide d'une formule basée sur des paramètres démographiques;

b) le Québec sélectionne les étudiants qui recevront une bourse;

c) les bourses sont acheminées aux récipiendaires de manière à éviter tout dédoublement et à assurer au gouvernement fédéral la visibilité nécessaire.

De plus, l'Assemblée nationale prend acte de la volonté du gouvernement du Québec d'allouer les sommes ainsi économisées à son programme de bourse, au financement des institutions collégiales et universitaires.''

Pour monsieur Gautrin, l'adoption de cette motion est un pas dans la bonne direction et indique que finalement le gouvernement Bouchard a accepté la solution élaborée par l'Opposition libérale. ''Notre position a toujours été claire, les deux paliers de gouvernement doivent adopter un esprit de collaboration, tout en respectant les champs de compétence respectifs. Dans ce dossier, il faut toujours avoir en tête qu'il est essentiel de travailler au mieux-être des étudiants québécois et d'éviter une autre chicane fédérale-provinciale.

-0- 05/15/98

/Renseignements: Christian Barrette, Aile parlementaire libérale, (418) 643-9013; Pour rejoindre M. Gautrin, (514) 766-7503/

CO: Aile parlementaire libérale
ST: Québec
IN:
SU:

-30-

CNW 13:19e 15-MAY-98